Nouvelles Locales ET RÉGIONALES

ARRIVÉE A ROUBAIX
1er bataillon du 127e d'infanterie DE VALENCIENNES

Une manifestation patriotique. — Lamentable incident

Le 1er bataillon du 127e d'infanterie, de Valenciennes, commandant Agamar, capitaine-Caravet Pinteau, qui doit tenir garnison à Roubaix pendant toute la durée du XVIIe grand concours national et international de tir, a fait lundi, à midi, une entrée triomphale dans notre ville. Une foule qui peut être largement évaluée à 20.000 personnes a fait à nos petits troupiers une délirante réception ; c'est tout juste si elle ne les porta pas en triomphe.

AU PARC DE BARBIEUX

Le bataillon qui est à l'effectif de 475 hommes avait passé la nuit à Mouchin et fait la grande halte, de dix heures à onze heures, à Hem, et son arrivée au Parc de Barbieux était prévue pour 11 heures. Bien avant cette heure le Parc est noir de monde, c'est une cohue indescriptible d'hommes, de femmes et d'enfants avides de voir nos pioupious et de les acclamer les premiers. Tous les regards sont tournés vers l'avenue des Villas, véritable mer humaine que n'entame qu'avec peine la nuée de vélocipédistes allant à la rencontre du bataillon, vers le boulevard d'Hem. La chaleur est torride, le peuple est calme et ne prête qu'une attention distraite à l'important service qu'organise la police par crainte de manifestations antimilitaristes qui n'eurent fort heureusement pas lieu.

Soudain, là-bas, tout là-bas, vient de retentir une sonnerie bien connue ;

Pan pan l'arbi
Les chacals sont par ici.

Les voilà ! les voilà ! tel est le cri de ralliement de cette populace qui s'élance à la rencontre du bataillon, agitant mouchoirs, chapeaux et poussant les cris nourris de : Vive l'armée ! vive le 127e !

Un instant interloqués par cette réception imprévue, les troupiers reviennent à eux ; la longue étape n'est plus qu'un souvenir, les forces se [illegible], les peaux résonnent plus fort, les sonneries sont plus énergiques, plus éclatantes, malgré la poussière, la sueur qui coule sur les visages et dans les cous protégés par le couvre-nuque, le bataillon entre dans le Parc de Barbieux à une allure de défilé du 14 juillet. Les bravos redoublent ; ce n'est que le commencement d'une entrée triomphale.

Au rond-point du parc, on fait halte. M. Renard, président de la fête de tir, souhaite la bienvenue au commandant Agamar et lui présente les membres du Comité et les officiers du Cercle Militaire.

L'ENTRÉE EN VILLE

A midi, précédé de la musique du 43e, le bataillon du 127e descend le boulevard de Paris pour gagner la rue Neuve et la Grande-Place. Relater ici cette arrivée en ville est absolument impossible. Dans la rue, une foule immense ne cessant d'acclamer les soldats ; des grappes humaines sur les balcons, les toitures, les voitures, les tramways. C'est ainsi que le bataillon arrive sur la Grande-Place pour y faire une courte halte avant de regagner ses cantonnements du boulevard Gambetta et de l'avenue Linné.

Dans une salle du 1er étage de la Mairie, le Maire, entouré des adjoints, des officiers du Cercle Militaire et des membres du Comité de tir, reçoivent les officiers du 127e et leur souhaite la bienvenue au nom de la population roubaisienne toujours fidèle aux trois couleurs.

Très ému, le commandant Agamar remercie et se déclare heureux de pouvoir constater une fois de plus que le pays et l'armée ne font qu'un.

PENIBLE INCIDENT

Soldat au bataillon de discipline, condamné à mort pour coups sur un officier, réformé depuis peu pour maladie, après avoir vu sa peine commuée en dix ans de travaux publics par M. le Président de la République, Hector-Arthur Meurant, est de retour à Roubaix depuis trois semaines.

Lundi à midi, alors que le bataillon du 127e descendait le boulevard de Paris, Meurant arrivait en face de la rue Chanzy, il se jeta soudain sur les soldats du peloton de tête en criant : « La crosse en l'air ! Tas de cochons ! A bas l'armée ! ». Mis dans un bien triste état par la foule, Meurant fut, non sans peine, emporté plutôt que conduit par dix agents au poste de police de la Mairie. M. Dequesne, commissaire de police, chef de la sûreté, l'a maintenu en état d'arrestation et il sera conduit aujourd'hui au Parquet.

C'est la seule note discordante de cette belle journée patriotique. — Emile VERAN.

RÉSULTATS
du Grand Concours de Tir offert par le Tir National de Roubaix aux Sapeurs-Pompiers du Nord et du Pas-de-Calais

CATEGORIE A. — Officiers. — *Classement au meilleur centre en une série de 4 balles.* — 1. Depyris Camille, sous-lieutenant, Bavay, 0,255 — 2. [illegible] Paul, capitaine, St-Amand, 0,4[illegible] — 3. Patin Désiré, capitaine, Lille, 0,515 — 4. Lebrun Albert, lieutenant, Lille, 0,545 — 5. Allart Léonce, lieutenant, Lillers, 0,635 — 6. Sterbecq Paul, capitaine, Avesnes, 0,6[illegible]5 — 7. Aldebert Louis, lieutenant, Lille, 0,865 — 8. Malaquin Achille, lieutenant, Raismes, 0,975 — 9. Descamps Adolphe, lieutenant, Avesnes, 0,1005.

Viennent ensuite :

10. Leroy Henri, sous-lieutenant, Béthune — 11. Delval Désiré, lieutenant, Douzies — 12. Hue Emile, lieutenant, Seclin — 13. Lannoy J.-B., lieutenant, Lourches — 14. Leleu Gustave, lieutenant, Lille — 15. Crévot L., sous-lieutenant, Bavincourt — 16. Malin Joseph, capitaine, Bapaume — 17. Tachon Ernest, lieutenant, St-Amand-les-Eaux — 18. Mahieu Aristide, capitaine, Béthune — 19. Delacroix Edouard, lieutenant, Biache-St-Vaast — 20. Renard Etienne, sous-lieutenant, Croix — 21. Flament Jules, sous-lieutenant, Tourcoing — 22. Cerrez Joseph, sous-lieutenant, Valenciennes — 23. Macq Emile, capitaine, Roubaix — 24. Masson Thésée, sous-lieutenant, Béthune — 25. Dime Emile, sous-lieutenant, Marly — 26. Meret Denis, sous-lieutenant, Roubaix — 27. Mathieu Paul, sous-lieutenant, Lourches — 28. [illegible], sous-lieutenant, Lille — 29. [illegible], capitaine, Saulty.

CATEGORIE B. — *Décharges de 4 centres par équipe. — 3 balles par tireur.* — 1. Compagnie de Raismes, N° 1, 116 [illegible] — 2. Saulty, N° 1, 11[illegible] — 3. Avesnes, N° 1, 11[illegible] — 4. St-Amand-les-Eaux, N° [illegible], 111 — 5. Lille, N° 1, 111 — 6. Valenciennes, N° 2, 108 — 7. Lillers, N° 1, 102 — 8. Avesnes, N° 2, 99 — 9. Saulty, N° 2, 9[illegible] — 10. Bavay, N° 2, 9[illegible] — 11. Saulty, N° 3, 9[illegible] — 12. St-Amand-les-Eaux, N° 1, 92 — 13. Roubaix, N° 1, 90 — 14. Marly, N° 1, 85 — 15. Arras, N° 1, 84 — 16. Roubaix, N° 2, 84 — 17. Valenciennes, N° 3, 84 — 18. Bavincourt, N° 4, 78 — 19. Lille, N° 3, 77 — 20. Bavincourt, N° 2, 73 — 21. Lille, N° 2, 72 — 22. Seclin, N° 1, 71 — 23. Lille, N° 4, 70 — 24. St-Amand-les-Eaux, N° 2, 66 — 25. Avesnes, N° 3, 65 — 26. Bapaume, N° 1, 63 — 27. Marly, N° 2, 62 — 28. Croix, N° 2, 51 — 29. Fourmies, N° 1, 50. — 30. Valenciennes, N° 4, 54 — 31. Valenciennes, N° 5, 56 — 32. Raismes, N° 2, 55 — 33. Biache-St-Vaast, N° 1, 55 — 34. Béthune, N° 3, 54 — 35. Raismes, N° 1, 53 — 36. Lourches, N° 2, 52 — 37. Coulogne, N° 1, 42 — 38. Hérain-Coupigny, N° 1, 40 — 39. Fresnes, N° 1, 40 — 40. Seclin, N° 2, 46 — 41. Roubaix, N° 3, 45 — 42. Douzies, N° 1, 44 — 43. Lourches, N° 1, 40 — 44. Roubaix, N° 4, 30 — 45. Bavay, N° 1, 30 — 46. Béthune, N° 2, 35 — 47. Croix, N° 1, 34 — 48. Roubaix, N° 1, 30 — 49. Erquinghem-Lys, N° 1, 27 — 50. Lourches, N° 3, 27 — 51. Tourcoing, N° 1, 21.

CATEGORIE C. — Sous-Officiers, Caporaux et Sapeurs. — *Classement au meilleur centre en une série de 4 balles.* — 1. Facon, sapeur, Lille, 0,065 — 2. Dubois, caporal, St-Amand, 0,085 — 3. Blas, sapeur, Raismes, 0,155 — 4. Pelabon, sapeur, Raismes, 0,205 — 5. Lestoquart, sapeur, Bavincourt, 0,235 — 6. Schmitz, sapeur, Marly, 0,245 — 7. Bourdon, caporal, Valenciennes, 0,255 — 8. Lembres, sergent, St-Amand, 0,305 — 9. Wilmis, sapeur, Bavay, 0,335 — 10. Pourchel, sapeur, Avesnes, 0,345 — 11. Pringuet, clairon, Bapaume, 0,393 — 12. Cas, caporal, Avesnes, 0,366 — 13. Serriaux, sapeur, St-Amand, 0,395 — 14. Canonne, sapeur, Raismes, 0,405 — 15. Devieger, caporal, Roubaix, 0,435 — 16. Hallera, sapeur, St-Amand, 0,445 — 17. Leduc, sapeur, Avesnes, 0,445 — 18. Bruart, sapeur, Avesnes, 0,495 — 19. Brunet, sapeur, Lourches, 0,505 — 20. Dautriche, sapeur, Béthune, 0,515 — 21. Lemounier, caporal, St-Amand, 0,525 — 22. Vantegendoren, sergent, Lille, 0,535 — 23. Herbecq, caporal, Avesnes, 0,540 — 24. Laloux, sapeur, Bapaume, 0,545 — 25. Delaeque, sapeur, Hérain-Coupigny, 0,545 — 26. Laillant, caporal, Lourches, 0,555 — 27. Rétry, sapeur, Avesnes, 0,565 — 28. Clément, sapeur, Lille, 0,575 — 29. Caron, sapeur, Saulty, 0,585 — 30. Poulain, sapeur, St-Amand, 0,585 — 31. Lemoir, sergent-fourrier, Lille, 0,605 — 32. Stoeux, sergent, Raismes, 0,605 — 33. Boniface, sapeur, Douzies, 0,625 — 34. Philippe, sergent-major, Avesnes, 0,635 — 35. Delaonne, sergent-major, St-Amand, 0,645 — 36. Roger, caporal, Arras, 0,655 — 37. Vanderbrouck, sapeur, Raismes, 0,655 — 38. Michel, sapeur, Lillers, 0,675 — 39. Cattaert, sergent, St-Amand, 0,705 — 40. Segers, sapeur, Valenciennes, 0,705 — 41. Lobel, sapeur, Raismes, 0,710 — 42. Dubois, caporal, St-Amand, 0,735 — 43. Dufourmentel, sergent, Bapaume, 0,745 — 44. Thiéry, sapeur, Lourches, 0,745 — 45. Surot, sergent, Valenciennes, 0,755 — 46. Decourant, clairon, Erquinghem, 0,765 — 47. Beurcelet, caporal, Bavay, 0,775 — 48. Person, sergent-major, Lourches, 0,795 — 49. Maillot, sapeur, Lourches, 0,795 — 50. Moulin, sergent, Seclin, 0,805 — 51. Gravet, sapeur, Avesnes, 0,825 — 52. Rousseau, sergent-fourrier, Fourmies, 0,835 — 53. Ocquemant, sergent-fourrier, Seclin, 0,835 — 54. Navaire, sergent, Lille, 0,835.

55. Couché, sapeur, Roubaix, 0,845 — 56. Didelot, sergent-major, Lille, 0,855 — 57. Cordonnier, caporal, Arras, 0,855 — 58. Delsaut, caporal, Lourches, 0,860 — 59. Milon, sapeur, Valenciennes, 0,865 — 60. Ednes, sapeur, Lille, 0,875 — 61. Leclercq, sergent-major, Bapaume, 0,875 — 62. Quinchon, tambour, Lourches, 0,875 — 63. Vandenbusche, caporal, Croix, 0,885 — 64. Godart, sapeur, Béthune, 0,885 — 65. Cornez, sapeur, Lourches, 0,885 — 66. Dossart, sapeur, St-Amand, 0,885 — 67. Behain, caporal, Fourmies, 0,895 — 68. Maja, sergent-major, Raismes, 0,935 — 69. Libert, sergent-major, Béthune, 0,935 — 70. Lamotte, sapeur, Marly, 0,945 — 71. Dubrencq, clairon, Seclin, 0,955 — 72. Burny, sapeur, Raismes, 0,965 — 73. Thiébaux, tambour, Avesnes, 0,1015 — 74. Duchesne, sapeur, Valenciennes, 0,1015 — 75. Capiaux, caporal, Valenciennes, 0,1015.

Viennent ensuite :

76. Rollet, caporal, Biache-St-Vaast — 77. Biary, sapeur, Marly — 78. Bocquet, sapeur, Lille — 79. Cavrois, sergent, Bavincourt — 80. Delannoy, sergent, Avesnes — 81. Favier, 1er servant, Lille — 82. Deltombe, sapeur, St-Amand — 83. Vitry, caporal, Bavay — 84. Cousin, sapeur, Lourches — 85. Boulanger, sapeur, Valenciennes — 86. Cappe, sapeur, Hérain-Coupigny — 87. Dupont, sapeur, Bavay — 88. Lefebvre, sapeur, Valenciennes — 89. Miot, sapeur, Valenciennes — 90. Dequesne, caporal, Avesnes — 91. Lucq, sapeur, Roubaix — 92. Boutteny, clairon, Douzies — 93. Cartigny, sapeur, Raismes — 94. Candelier, sapeur, Saulty — 95. Darel, sapeur, Avesnes — 96. Hernant, caporal, Avesnes — 97. François, caporal, Lourches — 98. Mopty, sergent, Biache-St-Vaast — 99. Descamps, sapeur, St-Amand — 100. Cuvelier, sapeur, Biache-St-Vaast.

L'ASSASSINAT du gendarme Wapierre

Nous avons annoncé l'arrestation de Diomède Erkelboudt, à la suite des révélations faites par Candelier.

Erkelboudt a été interrogé hier et confronté avec Candelier et avec sa mère, Elise Devroë, femme Erkelboudt. Celle-ci, bien connue comme receleuse, est entrée dans une violente colère contre Candelier, qu'elle a traité de menteur.

Quant à Erkelboudt, il a nié avec énergie les vols qui lui sont attribués.

Longuement interrogé, il a reconnu exact le procès-verbal relatif au meurtre du gendarme Wapierre, procès-verbal dressé par le brigadier Rigaumont.

Candelier a même fait connaître qu'Emile Hoedts et lui avaient d'abord songé à aller opérer à *Coppenaxfort* ; ils avaient même fait quelques mètres dans cette direction lorsqu'ils se ravisèrent et partirent dans la direction opposée, vers Spycker.

S'ils n'avaient pas changé leur itinéraire, ils rencontraient à 50 mètres de là, le brigadier Rigaumont, qui eût vraisemblablement eu le sort du malheureux Wapierre.

Selon les déclarations de Candelier, la bande ne sortait jamais sans être armée jusqu'aux dents et il leur est arrivé de s'en servir soit pour effrayer les fermiers qu'ils dévalisaient, soit pour se débarrasser de chiens signalant leur passage.

Emile, Henri et Elie Hoedts, qui purgent actuellement un an de prison pour vol, vont être dirigés sur Dunkerque, où ils arriveront probablement aujourd'hui.

On parle aussi de l'arrestation des frères d'Erkelboudt, Fidèle et Louis, ce qui complètera la fameuse bande qui tint si longtemps sous la terreur toute la région de Bourbourg.

La situation du condamné

Henri Hoedts, toujours détenu à la prison cellulaire de Douai, a appris hier lundi, les aveux d'Edouard Candelier, son beau-frère, et il en a manifesté une grande satisfaction ; il ne sait pas que ce dernier l'a accusé d'autres crimes.

Le condamné de la cour d'assises du Nord vit toujours au régime des prévenus, car, le 7 mai, il s'est pourvu en cassation contre l'arrêt qui l'a frappé, et c'est avec calme qu'il attend la décision de la cour suprême.

Me Tardel, son avocat, ne l'a pas abandonné et a fait des démarches en sa faveur afin de faire solutionner la situation dans laquelle il se trouve.

Cette situation, en effet, est bizarre. Par suite du pourvoi en cassation formulé par Hoedts, l'arrêt rendu contre lui se trouve suspendu ; ce n'est donc pas un condamné en faveur de qui on puisse introduire une demande en revision.

Que va donc faire la cour de cassation ? Va-t-elle trouver dans l'arrêt un vice de forme qui permettra de renvoyer Hoedts devant une nouvelle cour d'assises, qui l'acquitterait en raison des aveux de Candelier, ou bien va-t-elle attendre que le ministre de la Justice la saisisse d'office, en vertu de la loi de 1895, d'une demande de revision basée sur le fait nouveau ? On ne sait.

En tout cas, il est dès maintenant une chose certaine : c'est que le parquet général de Douai s'occupe de faire réparer l'erreur judiciaire commise.

Il n'en faut pas conclure pour cela que Henri Hoedts sera remis en liberté dès que l'arrêt de la cour d'assises du Nord sera mis à néant : du tout. Hoedts va être réclamé par le juge d'instruction de Dunkerque et transféré à la prison de cette ville pour être interrogé sur les nouveaux faits dont on l'accuse.

Le Concours National Agricole

Le Concours Agricole a pris fin, comme nous l'avons dit, dimanche soir. Immédiatement après la fermeture, les exposants se sont empressés de reprendre possession de leurs bestiaux pour les diriger vers la gare.

Les machines ont été embarquées dans la journée d'hier.

* * *

Les Elèves du Pensionnat Pinchart, de l'Ecole Supérieure professionnelle d'Haubourdin à l'Exposition Agricole

Très remarqué, dimanche dernier — tambours et clairons en tête — le superbe défilé des élèves du Pensionnat Pinchart.

Avant de se rendre au concours, où tous prirent une excellente leçon de choses, les gymnastes, très bien encadrés entre les petits et les grands en costume d'uniforme, avaient manœuvré de façon superbe sur la place de la République, sous la direction de M. Soman, professeur à l'école.

CHUTE D'UN AVIATEUR
A MALO-LES-BAINS

Nous avons, à différentes reprises, entretenu nos lecteurs des essais des deux frères Six, Ernest et Paul, qui ont inventé un planeur avec lequel ils font des expériences dans la dune.

Dimanche matin, ils avaient fait de nombreux vols et étaient montés jusqu'à 30 mètres.

Vers trois heures et demie de l'après-midi, alors qu'ils commençaient leurs expériences, Ernest Six volait à une hauteur d'environ 30 mètres, lorsque l'une des cordes de gauchissement se rompit. L'appareil se retourna et bascula.

L'aviateur tomba sur le sol et son planeur, poussé par le vent, s'abattit sur lui.

On releva le pauvre garçon qui avait la figure tuméfiée et pleine de sang, mais qui, fort heureusement, n'avait pas de blessures graves.

Il reçut dans une villa de Malo-Centre, les soins d'un médecin-major du 110e, qui passait sur la digue et qu'on appela, puis il fut ramené chez lui.

Hier son état était très satisfaisant et l'on espère que sa chute n'aura pas de suite sérieuse et que les deux frères pourront bientôt reprendre leurs essais si malencontreusement interrompus.

LES ORAGES

A Wavrechain-sous-Denain

Dimanche 5 juin, vers 5 heures ½ du soir, un violent orage s'est abattu sur notre région, à Wavrechain. La foudre est tombée sur la maison Lekieffre Alexandre, elle a détruit le Chaineau, la cheminée et une partie de la toiture.

A Denain

Elle est tombée dans le parc de M. Lebret ; les dégâts sont purement matériels.

A Prouvy

Un violent orage s'est déchaîné sur toute la région et a causé des dégâts importants. Sur la route de Prouvy à Valenciennes la foudre est tombée sur les poteaux télégraphiques, et coupa la communication sur les usines des Malteries franco-belges appartenant à M. Bouchart. La foudre est tombée sur le magasin aux grains, a suivi les fils électriques qui ont été réduits en miettes ainsi que toutes les lampes qui se trouvaient en service, l'obscurité la plus complète régnait dans l'établissement, jetant ainsi l'épouvante parmi tout le personnel de l'usine.

A Thiant

L'orage qui s'est déchaîné sur la région a causé de grands dégâts à la sucrerie de Thiant appartenant à M. Sirot-Mallez. La foudre est tombée sur les deux grandes cheminées et en a tronçonné toute une partie qui en tombant fit grand fracas.

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

2e Session Extraordinaire de 1910

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville (Annexe, 1er étage), le Vendredi 10 Juin 1910, à 8 heures ½ très précises du soir, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après :

Ordre du jour : Communications de l'Administration. — 2e Session extraordinaire de 1910 : Ouverture ; élection du Secrétaire. — Grand concours national et international de Tir ; Prix de la Ville de Roubaix ; lettre de remerciements ; communication. — Secours et subsides : « L'Union des Septentrionaux » ; lettre de remerciements ; communication. ; Cercle d'escrime « Union Roubaisienne » ; lettre de remerciements ; communication. — Voirie municipale : Square de la place de la Nation ; réception définitive ; approbation. — Agents municipaux : Habillement ; fourniture de drap ; réception définitive ; approbation. — Service des Eaux de Roubaix et de Tourcoing : Travaux exécutés aux chaudières de Bousbecque et de Roncq ; réception définitive ; approbation. — Bâtiments municipaux : Hôpital de la Fraternité ; travaux de maçonnerie (Adjudications du 3 Mars 1904 et du 12 Mars 1907) ; procès-verbaux de réception définitive ; approbation ; Hôpital de la Fraternité ; bâtiment des machines ; construction des planchers en ciment armé et des toitures-terrasses en ciment volcanique ; procès-verbal de réception définitive ; approbation ; Hôpital de la Fraternité ; installations mécaniques et sanitaires du pavillon n° 1 ; élévateur de scories ; procès-verbaux de réception définitive ; approbation.

Rapports des Commissions. — Assistance publique : Hospices. Compte administratif et compte de gestion de l'exercice 1909 ; approbation (M. D. Segard) ; Hospices. Budget supplémentaire de l'exercice 1910 ; approbation. (M. D. Segard) ; Bureau de Bienfaisance. Compte administratif et compte de gestion de l'exercice 1909 ; approbation (M. D. Segard) ; Bureau de Bienfaisance. Budget supplémentaire de l'exercice 1910 ; approbation (M. D. Segard). — Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables : Augmentation du taux de la pension de ménage ; proposition du Bureau d'assistance. (M. J. Clety). — Congrès des Agents de police de France et des Colonies, 1910 : Demande de subvention de l'Amicale des agents de police de Roubaix. (M. J. Noyelle). — Voirie vicinale : Budget des chemins vicinaux pour l'année 1911 ; approbation. (M. E. Dusart) ; Chemin d'intérêt commun n° 144 de Roubaix à Hem (rue Jean-Baptiste Notte) ; aliénation de terrain par mesure d'alignement. (M. E. Dusart) ; Chemin d'intérêt commun n° 148 ; acquisition de terrain. (M. E. Dusart). — Service de la Voirie : Marché de gré à gré pour travaux divers ; approbation. (M. A. Picard). — Tramways électriques Lille-Roubaix-Tourcoing : Ligne F de Leers à Roubaix ; P. S. du boulevard de Beaurepaire ; enquête d'utilité publique ; avis du Conseil municipal. (M. A. Picard). — Tramways : Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing ; ligne n° 2 bis de Wattrelos à Herseaux ; emplacement des points d'arrêt, allongement du garage de Saint-Liévin ; enquête d'utilité publique ; avis du Conseil municipal. (M. J. Noyelle). ; Ligne F de Lille à Roubaix ; 1° Rétrocession à la Compagnie des Tramways électriques de Lille et de sa banlieue de la ligne de la Grande-Place à l'extrémité, vers cette place, de la rue de Lille ; 2° Concession à la même Compagnie de l'exploitation de la partie de ligne comprenant la rue de Lille jusqu'à la limite de Croix. (M. F. Chatteleyn). — Voirie municipale : Construction d'urinoirs boulevard Gambetta, parc de Barbieux et rue de Cartigniès. (M. J. Noyelle).

Canalisation électrique : établissement de postes de transformation. (M. J. Noyelle). — Annexion d'une partie du territoire de Croix (M. F. Chatteleyn). — Route départementale n° 14 : rue Nurvé, modification des alignements. (M. E. Dusart). — Ebouage : réforme et vente de deux chevaux, marché de gré à gré, approbation. (M. A. Picard) ; fourniture de têtes de lin mélassées pour l'alimentation des chevaux, marché à gré, approbation. (M. A. Picard). — Service d'hygiène : poste sanitaire, fournitures diverses, marché de gré à gré, approbation. (M. A. Picard). — Collège de jeunes filles : internat, compte d'administration et compte de gestion de l'exercice 1909, approbation. (M. L. Delaitre) ; internat, budget supplémentaire de 1910, approbation. (M. L. Delaitre) ; internat, budget primitif de l'exercice 1911, approbation. (M. L. Delaitre) ; externat, compte d'administration et compte de gestion de l'exercice 1910, approbation. (M. L. Delaitre) ; externat, budget supplémentaire de 1910, approbation. (M. L. Delaitre) ; externat, budget primitif de l'exercice 1911, approbation. (M. L. Delaitre) ; cours de cuisine et indemnité pour surveillance générale, 5e avenant au traité constitutif. (M. L. Delaitre). — Secours et subsides : le Cercle orphéonique « Les XL », demande de subside pour le grand concours international de Bruxelles (M. J. Noyelle) ; la Grande Fanfare, demande de subside à l'occasion du 50e anniversaire de sa fondation. (M. J. Noyelle).

Affaires à traiter à huis clos. — Proposition de l'administration. — Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables : postulants ne résidant plus à Roubaix.

Rapport des commissions. — Secours et subsides ; institut industriel de Lille, le jeune Pillon Maurice, demande de subside. (M. J. Noyelle).

Mercredi 8, Réclame aux Galeries Lilloises : *Peignoirs mousseline laine décoll. empire,* garnis bande dentelle, val. 9.50, vend. 7.90. 8267

EN JOUANT

Dimanche soir, en jouant dans la salle de débit avec les enfants de sa logeuse, Mme veuve Duhamel, cabaretière, rue d'Alger, 229, M. Victor Deweer, 45 ans, tisserand, s'est tordu le pied gauche et s'est brisé les deux os à hauteur de la cheville. *Le blessé est à la Fraternité.*

CONTRE UN BAC

M. Victor Midavaine, 52 ans, fileur, demeurant à l'estaminet du « Gamin de Paris », angle des rues Turgot et Jacquard, ayant fait un faux pas, est venu donner de la tête contre un bac à charbon.

Sérieusement blessé au côté gauche, le fileur a été transporté à la Fraternité.

SURDITÉ J'indique gratis à tous, ce qui m'a guéri. Ecr. M. Pierre VERLEDENS à Winkel Saint-Eloi (Courtrai), Belgique. 8j.3943

CONCERT PUBLIC

L'Harmonie du Blanc-Seau et le Cercle Orphéonique « L'Amitié » exécuteront, le mercredi 8 juin, à 8 heures 1/4 du soir, sur le kiosque de la place du Blanc-Seau, les morceaux suivants :

Harmonie du Blanc-Seau. — 1. Marche militaire, Weitige — 2. Ouverture de Tancrède, Rossini — 3. Noces de Marionnettes, fantaisie descriptive, Turine.

Cercle Orphéonique « L'Amitié ». — 1. Sur les Remparts, chœur, L. de Rillé. — 2. Le Combat Naval, chœur, St-Julien.

Harmonie du Blanc-Seau. — 4. Le Chemineau, ouverture, X. Leroux. — 5. Ballet de Coppélia, Léo Delibes.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Denise Buyssens, rue de Denain, 55 — Mireille Leplat, Grande-Rue, Cour Lefebvre, 12 — Jean Lanneau, rue de Naples, 36 — Alix Thuroux, peigneur, rue d'Ypres, 3 — Yvonne Boulanger, rue du Pile, cour Duhamel, 165.

Mariage. — [illegible] sur étoffes, rue du Fresnoy, 30, et [illegible], rue du Fresnoy.

Décès. — Hubertine Martin, 62 ans, sans profession, rue Turgot, 236, cour Roos, 4 — Gustave [illegible], 7 mois, avenue Julien-Lagache — Léon Duhamel, sans profession, 59 ans, rue de [illegible], 20 — Alphonse [illegible], 61 ans, [illegible], rue [illegible] — Henri Meulemans, [illegible] ans, [illegible], rue [illegible], 66 — Gustave [illegible], 61 ans, employé de commerce, rue Philippe-le-Bon, 3 — Juliette Lecroart, 62 ans, sans profession, rue Blanchemaille — Marie Cousin, 53 ans, sans profession, Grande-Rue, 180 — Yvonne Pierret, 5 mois, avenue Julien-Lagache — Léon Her, 61 ans, maçon, avenue Julien-Lagache.

Mort-né : Un.

TOURCOING

L'ACCIDENT DE LA PLACE SAINTE-ANNE

Nous avons narré hier l'accident survenu au jeune Henri Scoutteten, 15 ans, bâcleur, demeurant rue d'Anor, 64. Ayant escaladé la plateforme de la sacristie de l'église Sainte-Anne pour y dénicher des moineaux, il fit une terrible chute de 6 mètres de hauteur.

L'enfant a repris connaissance et se trouva dans un état relativement satisfaisant. M. le docteur Plaguest qui l'a visité à nouveau hier n'a pas relevé de fracture mais des plaies à la tête et des contusions multiples. L'issue fatale que l'on redoutait dimanche soir semble désormais complètement écartée.

LES FEUILLES POUSSENT

Les beaux jours que nous traversons ont activé la végétation qui se montrait paresseuse et les jeunes arbres plantés un peu partout dans nos rues, places ou carrefours commencent à se couvrir de feuilles.

Ces plantations faites avec beaucoup de discernement vont donner à notre ville un aspect des plus agréables qui ira s'accentuant au fur et à mesure que les arbres prendront de l'ampleur.

Elles contribueront ainsi dans une large mesure à assainir l'atmosphère qui est bien un peu viciée comme dans tous les grands centres industriels.

C'est donc une heureuse inspiration qu'a eue le Conseil municipal lorsqu'il a décidé de doter notre ville de ces plantations qui sont une parure et joignent l'utile à l'agréable.

COURSE VELOCIPEDIQUE TOURCOING-ARMENTIERES ET RETOUR, 105 KILOMETRES

Cette épreuve cycliste organisée par la société les « Joyeux Cyclistes » qui a son siège chez M. Gustave Dutat, 28, rue de la Croix-Rouge, a obtenu un succès inespéré à tous égards.

La course réunissait 26 concurrents dont 3 handicapés de 5 minutes.

Une foule considérable assistait au départ et à l'arrivée. L'organisation était parfaite.

Voici l'ordre des arrivées :

1er, Henri Lecru, *en 1 heure 40 minutes* 10 secondes ; 2e, Henri Damiens ; 3e, Jules Lenoir ; 4e, Léon Deflot ; 5e, Henri Delplanque, handicapé à 1 minute du 1er ; 6e, Albert Lebrun ; 7e, Louis Honoré ; 8e, Alexis Lepiat ; 9e, Jules Plouvier ; 10, Victor Vanhieshecke ; 11e, Maurice Harnick ; 12e, Jean Hardin ; 13e, Pierre Holvoet ; 14e, René Place ; 15e, Léon Dorne ; 16e, Albert Thiers, 2e coureur handicapé ; 17e, Charles Bertrand ; 18e, René Dumont ; 19e, Alphonse Legrand ; 20e, Arthur Lepestre ; 21e, Louis Putman ; 22e, Romain Couters.

AU COLLEGE DE JEUNES FILLES

L'œuvre des Colonies de vacances avait organisé, dimanche après-midi, dans le parc du Collège de jeunes filles, une fête de bienfaisance qui a complètement réussi.

[illegible]

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Henri Fervacque, rue de [illegible], 25 — Jules Desmarchelier, rue des [illegible], 205 — Hélène Beulin, rue Lavoisier, 22.

Décès. — Aline Henry, 3 jours, rue de la [illegible], 105.

Condition Publique des Matières Textiles DE LA VILLE DE TOURCOING

Entrées du 30 mai au 4 juin 1910

Laine peignée 615.970 kilos, laine [illegible] 109.705 kilos, blousses et laines diverses 246.294 kilos, coton 66.450 kilos, soie 130 kilos. — Total [illegible] kilos.

Nombre de lots 703.

Conditionnements 2309, titrages [illegible], dégraissages [illegible].

AUTOUR DE LILLE

Les attentats du Capréau
A WASQUEHAL

M. Delalé, juge d'instruction, s'est longuement occupé, hier, des attentats du Capréau, dont le jeune sacristain Henri Lepers se prétend avoir été victime. On sait que ce dernier, dont l'attitude [illegible] sous les verrous.

De deux heures à six heures du soir, le magistrat instructeur a entendu MM. le curé et le vicaire de la paroisse du Capréau et les a surtout interrogés sur les coups de revolver tirés sur leur sacristain. Les deux prêtres ont renouvelé les déclarations qu'ils avaient précédemment faites.

Les témoins que nous avons pu joindre, estiment comme beaucoup, que les attentats qui ont ému le hameau, sont très mystérieux.

Sans être formellement convaincus de l'innocence du sacristain, ils ne croient pas à sa culpabilité. En tout cas, s'il était démontré qu'Henri [illegible] tiré sur lui des coups de revolver, ils déclarent qu'ils sont résolus à l'abandonner à son sort.

Pour eux, les éléments que possède l'instruction n'ont pas grande importance. Cependant, la déposition de la tenancière du Vert-Feuillage, qui a vu Henri Lepers déposer la lettre de menaces dans la borne postale ébranle un peu leurs convictions.

— C'est une bonne paroissienne, déclare M. le vicaire, et elle a pu dire la vérité.

— Cependant, cette lettre ne prouverait rien, ajoute M. le curé, et même si elle émanait d'Henri Lepers, je la considérerai comme une plaisanterie.

Mystérieux décès d'une jeune fille A SAINT-ANDRÉ

L'autopsie du cadavre de Louise [illegible], dont les parents habitent rue Louis-Faure, à St-André, faite hier, a démontré, ainsi que l'enquête l'avait d'ailleurs établi, qu'elle n'a pas été victime d'un assassinat.

L'opération a été faite à onze heures du matin, par M. le docteur Dutilleul, médecin légiste, en présence de M. Delalé, juge d'instruction, [illegible] et Maurice Leroy, docteur.

Le corps de la jeune fille, inhumé depuis un mois et demi, était, cela se conçoit, en état de putréfaction. Aucune trace de coups n'a été relevée sur le cadavre. Cette affaire sera vraisemblablement classée très prochainement.

Autour d'un décès à Lambersart

Le Parquet ouvre une enquête et ordonne une autopsie. — Interview d'un fils du défunt

Il n'est question, dans cette commune, depuis avant-hier, que de la mort d'un habitant de la rue Vaillant. Bien que ce décès ne soit nullement mystérieux, il provoqua de nombreux commentaires.

Depuis quelque temps, M. Léonard Brouquart, 54 ans, domicilié rue Vaillant, cité Ste-Anne, 6, originaire d'Halluin, ouvrier chez M. Crépy, se plaignait de l'estomac. Comme les douleurs augmentaient, il prit la résolution d'aller consulter un herboriste voisin, M. Dupont, habitant rue [illegible].

M. Brouquart venait de pénétrer, vers sept heures, dans le magasin de ce dernier, quand il fut soudain pris d'un malaise et s'affaissa sur le sol.

L'herboriste essaya de lui faire reprendre connaissance, mais il ne put y parvenir et le hasard voulut qu'il succombe dans son établissement.

La famille immédiatement prévenue, envoya chercher un docteur, M. [illegible], qui, verbalement, déclara que M. Brouquart avait succombé à une embolie au cœur.

Avec l'assentiment de la police, [illegible] transportèrent le cadavre du père chez eux [illegible] les formalités pour l'enterrement.

[illegible]

Déclaration de M. Brouquart fils

Cette affaire, ainsi que nous le disons au commencement, a fait le sujet de nombreuses conversations, mais s'il est des déclarations intéressantes à signaler, ce sont celles que nous fit [illegible] des fils du défunt, en présence de M. [illegible], le directeur de la filature Crépy.

— Nous n'avons jamais demandé que l'autopsie soit faite nous a-t-il dit, et le [illegible] délivré par M. Martin, [illegible] moins explicable, que [illegible] médecin de notre famille [illegible] conclu à une mort naturelle.

— Mon père, ajoute-t-il, [illegible] chez l'herboriste [illegible]

Mais ce qu'il y a de plus regrettable, c'est que M. Martin ne nous ait pas prévenus plus tôt des conséquences que pouvait entraîner son rapport médical. En effet, nous avons organisé l'enterrement [illegible]

[illegible]

M. Servier aurait dû [illegible] le garde Plaquet [illegible]

[illegible]

MOUVAUX. — [illegible]

CROIX. — [illegible]

LANNOY. — [illegible]

— M. le Contrôleur des Contributions [illegible] la Mairie, le 10 juin, [illegible]

LYS. — [illegible]

[illegible]

HEM. — Passage de troupes. — Un bataillon [illegible] Les pioupious reçus très gentiment par M. le Maire [illegible]

LEERS. — La fraude. — [illegible]

FOREST. — Au Conseil Municipal. — [illegible]

COMINES. — Un beau geste. — M. [illegible], maire de Comines, vient de donner une nouvelle preuve, parmi tant d'autres, de son inépuisable générosité pour les pauvres et les ouvriers de la Ville, qu'il administre [illegible].

Dans la séance d'hier, au Conseil Municipal, il a annoncé que, d'accord avec Madame [illegible], il faisait don à la Ville de Comines d'une Crèche pouvant contenir quarante enfants. [illegible] construite sur la Crèche modèle établie à Ivry, par la Société anonyme d'Electricité.

L'architecte s'est déjà rendu dans cette ville pour y prendre tous les renseignements nécessaires. Le devis de cette Œuvre de Prévoyance Sociale s'élèvera à 50.000 francs.

« Je ne fais pas ce geste, disait hier soir M. le Maire de Comines, pour rechercher la popularité ou des remerciements, je le fais uniquement par devoir envers la Société. »

Bravo ! [illegible] Après la Maternité, la Goutte de Lait, les [illegible] Ménages, l'Hôpital et le Dispensaire, vous donnez la Crèche, c'est admirable. [illegible] comprenaient les choses comme vous [illegible] longue que la question sociale [illegible]